

Octobre 2022

# les Échos de Vaour



Bulletin d'informations du village de Vaour





Illustration de couverture :  
Ignace Fabiani

## AGENDA

■ Samedi 5 novembre  
Café citoyens "PLU"  
10h - Salle commune (Mairie)

■ Vendredi 28 octobre  
Ouverture de la saison à la  
halle du café associatif Atmos-  
phère - Détail page 14



### La Vaourette

Lettre d'informations municipales  
du village de Vaour

**Vous souhaitez recevoir  
notre lettre d'informations  
électronique ? Rien de plus  
simple !**

Rendez-vous en bas de la  
page d'accueil de notre site  
[www.vaour.fr](http://www.vaour.fr), et renseignez  
votre adresse mail dans le  
champ prévu à cet effet.

Autre moyen : nous en faire la  
demande par mail à  
[communication@vaour.fr](mailto:communication@vaour.fr)

## Édito

**C**hers habitants et habitantes de Vaour !  
L'automne est là et avec lui arrive un peu de pluie qui vient irriguer nos sols qui avaient tellement soif ! Ça fait du bien...

Au niveau de la vie démocratique de notre commune, nous avons aussi soif de plus de participation ! Et nous savons que de l'idée à la réalisation, il y a un sacré défi.

Avec ses forces et ses limites, l'équipe de coordination municipale, accompagnée de tous les villageois intéressés, veut continuer à renforcer la démocratie participative dans notre commune.

Une des étapes pour cela est la mise en place d'un Observatoire de la Démocratie et de la Participation, qui a vu le jour au cours du Café Citoyens du 9 juillet dernier.

Nous sommes huit personnes, qui allons animer cet Observatoire. Son objectif est d'améliorer le fonctionnement interne de l'équipe municipale pour mieux inviter les habitants à participer, à être partie prenante dans les projets municipaux depuis leur conception jusqu'à leur réalisation.

Autrement dit comment l'équipe municipale, avec les habitants peut-elle améliorer le vivre ensemble dans le village ? Qu'est-ce qui nous fait bouger ? Sentir nos points communs ?

Nous utiliserons des outils de l'Éducation Populaire, afin de favoriser encore davantage la rencontre avec les habitants et déterminer les besoins, tout en nous référant aussi à ce qui se fait par ailleurs.

Enfin nous veillerons à ce que ce fonctionnement démocratique qui instaure un climat de confiance, puisse être évalué à tous les niveaux de décision.

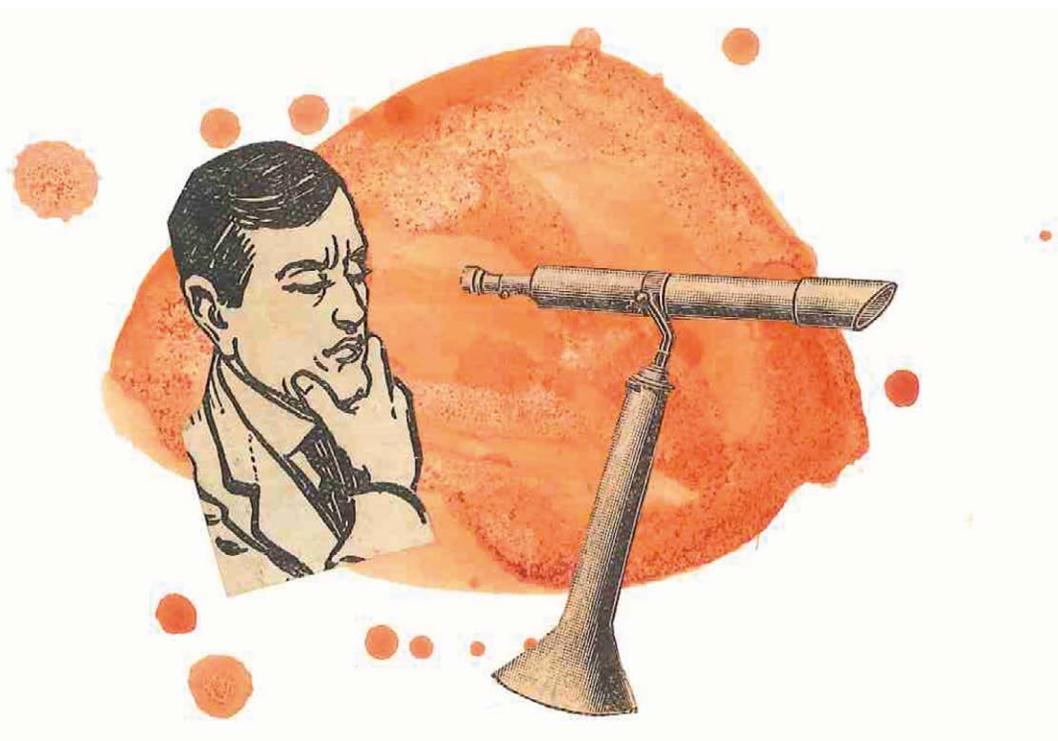
L'aventure continue !

N'hésitez pas à venir en discuter avec nous.

Bel automne !

**Catherine Baudrouet, Marie-Ange Cotteret, Bernard Holderlé, Alain Grèzes,  
Fred Masselin, Elise Simon, Carole Vignolles, Mérédith Vilmot**

**Les membres de l'Observatoire de la Démocratie et de la Participation**





## Nouvelle maquette des Échos de Vaour ! Nouvelles de la Commission Communication

**V**ous tenez entre vos mains la nouvelle version des Échos de Vaour ! Depuis notre arrivée à la Mairie, notre Commission Communication essaye modestement de renforcer et fluidifier les moyens de communication avec vous, habitants du village !

Nous avons ainsi lancé en janvier dernier la Vaourette, lettre d'informations numérique envoyée par e-mail.

Depuis plusieurs mois nous travaillons aussi sur cette nouvelle formule des Échos de Vaour. L'objectif étant de vous proposer un journal municipal modernisé, plus visuel, aéré et facile à lire. N'hésitez pas à nous faire part de vos retours par courrier ou par mail : communication@vaour.fr

À terme nous espérons mener un travail de fond pour définir avec vous une identité visuelle pour notre village. Celle-ci permettra ensuite de développer une charte graphique plus homogène et cohérente.

Nous aimerions également mener une réflexion sur le site Internet de la commune, pour le rendre plus intuitif, en améliorer la navigation et la recherche des différentes informations qu'il contient.

Si vous souhaitez participer avec nous à ces chantiers, n'hésitez pas à rejoindre la Commission Communication !

**Léonore, Isa, Lisa, Claire S., Ignace, Gérard, Thierry**

## L'Eau, un enjeu majeur, vital pour tous

**L**e Café Citoyens du mois de septembre dernier avait pour intitulé "L'Eau, un enjeu majeur, vital pour tous". 41 personnes étaient présentes dans la salle commune autour de 6 intervenants pour en discuter :

- Léonore & Damien, commissions "Eau" et "Transition Écologique",

- Jérémie Steil, maire de Vaour,

- Laurence Poillerat-Zeganadin, maire de Penne,

- Thierry Guiraud, Adjoint au maire de Penne,

- Mohamed Bourahla, ancien chef du Centre des pompiers de Vaour.

Pour mémoire et pour toutes celles et ceux qui n'ont pu être présents, voici les points essentiels à retenir.

### 1 / L'alimentation en eau à Vaour

L'eau est actuellement en régie sur la commune de Vaour. La commune fournit et contrôle le réseau d'eau potable disponible pour les habitants. Un agent communal est chargé de la veille du réseau (entretien des canalisations) : Jeff est fontainier, il est le "chasseur de fuites" de la commune !

La commune était jusqu'ici indépendante au regard de l'eau mais elle a connu cet été 2022 une situation critique. Avant L'Été de Vaour, les ressources étaient au plus bas et un avis de vigilance a été lancé au vu du risque de pénurie d'eau potable.

Vaour dispose de 9 captages d'eau qui permettent de fournir de l'eau par gravité, en évitant tout pompage. À ce jour, ils ne sont plus utilisés car ils ne remplissent

plus les conditions de délivrance d'eau potable selon l'ARS (Agence Régionale de Santé).

■ Ces captages seront néanmoins conservés comme solution de secours.

### 2 / Le maillage Vaour - Penne

Les premières études ont débuté en 2013 et les travaux ont commencé en 2017. Les travaux pour le maillage du réseau d'eau potable devraient prendre fin d'ici à la fin de l'année 2022.

Les dernières étapes du projet d'ici à fin 2022 :

- Connexion de La Madeleine vers Granier (env. une semaine de travaux),

- mise en œuvre du statut administratif entre les deux communes et évaluation du tarif de l'eau pour les usagers,

- contrôle de l'ARS pour valider les travaux.

Depuis 2015, le tarif de l'eau n'a augmenté ni à Penne ni à Vaour (pour rappel, la commune de Vaour vend l'eau à 1,55 €/m<sup>3</sup> contre 3,98 €/m<sup>3</sup> de moyenne pour Veolia, la moyenne nationale étant à 2,07 €/m<sup>3</sup>).

■ Au terme du projet, la commune de Penne va vendre de l'eau à Vaour. L'interconnexion se fait de château d'eau à château d'eau.

■ Le réseau de distribution reste identique, c'est le système d'alimentation qui change.

À l'horizon 2026, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse devrait reprendre la compétence "adduction d'eau potable".



Les communes de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse n'ont à ce jour aucune garantie de pouvoir conserver l'eau en régie tandis que la communauté de communes n'a aucune compétence en la matière. Il existe un risque réel de dérive des fonds publics vers des fournisseurs privés.

« Comment se fait-il qu'on passe une compétence à l'intercommunalité qui n'est pas en mesure de l'assumer? »

Laurence Poillerat-Zeganadin, maire de Penne

« Plus on sera performant Vaour et Penne, plus on aura de poids pour garder la compétence eau au niveau de l'intercommunalité. »

Jérémie Steil, maire de Vaour



# Infos municipales

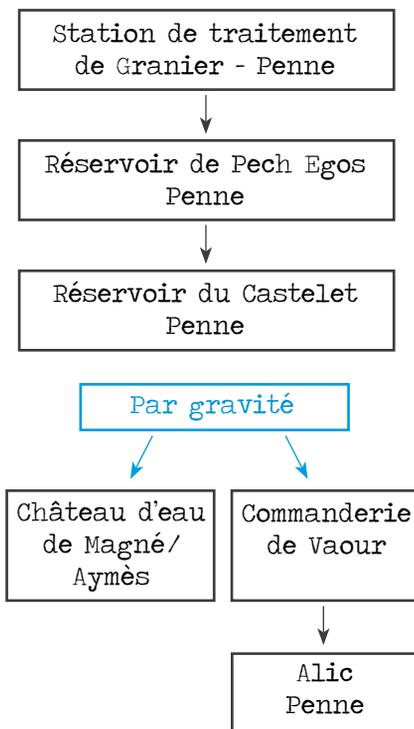
« Il est important pour les communes de garder la liberté de gestion de la ressource eau. »

Thierry Guiraud, Adjoint au maire, Penne

**Réponse :** « À Penne, l'arrêté concernant l'eau (remplissage de piscines, lavage de véhicules, etc.) est publié au 1<sup>er</sup> juin. »

Laurence Poillerat-Zeganadin, Maire de Penne

### 3 / Le circuit de l'eau



### 4 / L'eau, une ressource précieuse

■ Quand il fait chaud, les réserves s'amointrissent tandis que la consommation d'eau augmente.

■ Si les ressources peuvent être importantes (comme à Penne), elles ne sont pas pour autant inépuisables : il faut toujours préserver l'eau et ne pas la gaspiller.

**Question :** « La législation permet-elle des captages privés ? »

**Réponse :** « Tous les forages sont soumis à l'autorisation de l'ARS ; les puits existants ne sont pas pris en compte. »

Jérémie Steil, Maire de Vaour

**Question :** « Concernant les sources et cours d'eau du village, la commission Eau / Assainissement va-t-elle entreprendre quelque chose pour créer des retenues ? »

**Réponse :** « La commune a l'intention de restaurer tous les points d'eau du village. »

Jérémie Steil, Maire de Vaour

**Question :** « Pourrait-on harmoniser les arrêtés municipaux de Penne et Vaour concernant l'eau ? »

### 5 / Traitement et qualité de l'eau

L'eau dite "potable" est une eau traitée. Une chloration (chlore) est réalisée au départ du circuit de l'eau, des chloration supplémentaires peuvent intervenir à chaque étape du circuit si besoin. La redevance pour l'assainissement figure sur la facture d'eau annuelle délivrée par la mairie ; elle n'est réglée que par celles et ceux qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif de la commune (= tout-à-l'égout).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 - avec l'arrivée de trois nouvelles communes dans l'intercommunalité - la Communauté de Communes du Cordais et du Causse a pris la compétence de l'assainissement collectif :

- elle décide des tarifs et encaisse les recettes

- elle ne dispose pas de personnel technique suffisant

**Question :** « L'eau est devenue calcaire sur Vaour ; que peut faire la mairie pour améliorer la situation ? »

**Réponse :** « Les captages sur Vaour sont sur du grès tandis que ceux de Penne se trouvent sur du calcaire ; aussi, l'eau captée sur Penne est plus calcaire, plus dure. Cependant, la dureté de l'eau ne pose ni un problème pour la santé, ni pour celle de notre tuyauterie. »

Thierry Guiraud, Adjoint au maire, Penne

### 6 / Piscines et préservation des ressources de la commune en eau

Suite à l'appel à la vigilance face au risque de pénurie d'eau potable, la mairie de Vaour a constaté une baisse significative de la consommation d'eau à partir de cette date. Selon le maire, 85% de la population a conscience de la problématique "eau".

Il n'en reste pas moins vrai que si trois piscines se remplissent dans le même temps, il n'y a plus d'eau dans le village.

■ Remplir une piscine et refaire le niveau d'eau sont deux actions différentes qu'il faut bien distinguer.

### 7 / Eau et prévention des incendies

L'eau nécessaire à l'extinction des feux provient :

- de poteaux ou bouches d'incendie éparpillés dans les communes,
- des châteaux d'eau,
- des rivières ou des lacs, voire des piscines privées si besoin.

Les camions-incendie - tels ceux qui se trouvent à Vaour - ont une capacité de 4m<sup>3</sup> d'eau.

Mégots jetés dans la nature, terrain mal entretenu... sont autant de cas propices à un départ d'incendie dans des conditions climatiques favorables.

- Que faire en cas de départ de feu ?

- Où et comment se former aux premiers secours ? Il faut se rapprocher de la mairie de Vaour pour constituer un groupe. La formation pourrait être animée par les pompiers, avec une participation de 60 euros par personne.

- Des volontaires indispensables : 80% des pompiers sont volontaires et réalisent 60% des interventions ; pour devenir volontaire, il faut avoir entre 17 et 55 ans.

- Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population est en train de se mettre en place à Vaour : il s'agit d'une série de fiches qui correspondent à des situations de crise : tempête, incendie, rupture d'approvisionnement, etc. La commune a 2 ans pour le mettre en place.

### Notes

■ La commission Transition écologique se propose d'accompagner les habitants qui le souhaitent dans la création d'une mare dans leur jardin.

■ Elle souhaite aussi mettre en place un projet de restauration du lac situé près de la Cité du Lac et alimenté naturellement (dont le groupement forestier - où la Mairie est majoritaire - possède 3/4 des parts, le 1/4 restant appartenant à un propriétaire privé).

■ La Mairie de Vaour encourage les habitants à récupérer l'eau de pluie et s'autorise à refuser un permis de construire si la récupération d'eau de pluie n'a pas été envisagée dans le projet.

■ Le lac du Rial, lac privé, est devenu un lieu de baignade au détriment de la faune et de la flore. Comment sensibiliser et informer les baigneurs ?



## Voirie - Entretien des routes et rues de Vaour

Les routes peuvent être classées en 2 groupes :

### ■ "Routes à niveau de service élevé"

Elles correspondent généralement aux routes nationales et aux routes départementales très empruntées. Elles sont larges (de l'ordre de 6 mètres) et possèdent en général une assise épaisse comportant en totalité ou en partie des matériaux traités.

La programmation de l'entretien et l'entretien lui-même ne relèvent pas de la commune. À Vaour, il s'agit de la route de Gaillac-St Antonin.

### ■ "Routes à niveau de service moyen ou faible"

Elles correspondent à une bonne partie des routes départementales (routes de Belaygue, de Cordes, de Penne, de la Forêt - direction Haute-Serre) et communales ; le trafic y est modéré ou faible. Ces routes sont étroites et les chaussées y sont constituées en général par une assise souple et peu épaisse. Généralement, l'entretien est assuré par une succession d'enduits superficiels, accompagné si nécessaire par un reprofilage.

Les nécessités d'entretien courant peuvent y être fortes.

Lorsque les dégradations se généralisent, une réflexion est nécessaire pour déterminer l'opportunité d'une intervention sur l'ensemble de la chaussée.

■ **Le choix des matériaux** dépend du niveau de service visé, de la classification de la route à entretenir, de leur disponibilité et des habitudes locales, de leur coût et des moyens financiers disponibles. Le tout en fonction du contexte géographique ; s'il s'agit d'une route de montagne, d'une route de bord de mer, d'une route urbaine – ou de l'environnement (rase campagne, urbain).

■ **Le coût de l'entretien des routes** est effectivement très important. Notamment pour les petites communes, même s'il existe une subvention appelée FAVIL.

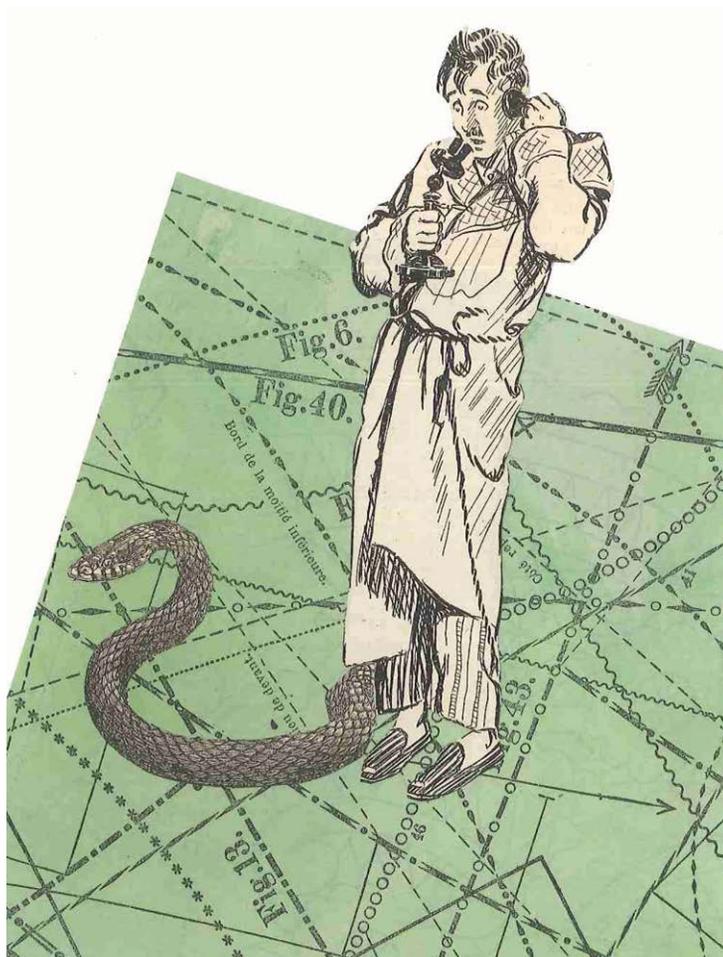
### Coût travaux voirie Vaour réalisés par l'entreprise Colas

Route du Lac	1 955€	Route d'Al Bretou	545€
Route de Liberte	545€	Route de Magné Aymès	1 232€
Route de Las Touzes	545€	Route de Caquioul	545€
Route d'Azam	545€	Rues du village	2 795€
Route d'Alic	1 232€	Route d'Itzac	2 295€
		<b>Total</b>	<b>12 238€</b>

L'entreprise Colas est donc intervenue pour entretenir un maximum de routes et rues de Vaour. Cet hiver un nouvel état des lieux de la voirie sera fait afin de l'inscrire sur le prochain budget communal. Certaines parties de routes n'ont pu être faites, dont entre autres l'extrémité sud de Caquioul, elles seront étudiées pour le début du printemps prochain.

Toutes les observations sont bienvenues en mairie.

Didier Maffre va intervenir cet hiver pour la réfection des fossés (le Ribatou), la restauration de la place de Aymès et des rues attenantes pour un total de 3 229 euros.



■ **Le chemin des chèvres** n'est pas une route mais un chemin communal. La différence est que la commune ne peut obtenir de subvention sur la réfection de ce chemin.

Nous avons réservé un budget pour cela. Cette somme vient compléter celle versée par la société Alliance Forestarn qui lors du transport du bois sur la route d'Itzac a largement abîmé cette dernière. Ainsi le chemin des chèvres va pouvoir être ré-empierre par Mr Carbonel en tenant compte du drainage.

### ■ La route d'Azam

L'extrémité nord de cette route après les dernières maisons est en très mauvais état. Il est arrivé qu'un véhicule ne puisse plus sortir d'une ornière et qu'il y ait eu besoin de l'intervention d'un tracteur. Le coût de réfection de cette partie de route serait extrêmement important (25000 € voire plus).

Aussi, avant de trouver une solution pérenne, nous avons choisi de limiter la circulation à cet endroit. Nous avons donc placé un panneau "impasse" au début de la route – à l'intersection avec la route du Dolmen – et avons interdit le passage à la dernière maison après avoir demandé l'avis des propriétaires du bout de cette route.

Par ailleurs le panneau d'interdiction a été tagué et est devenu irrécupérable (il y a d'autres solutions que de dégrader le matériel pour exprimer son mécontentement). Nous sommes bien conscients que cette interdiction peut être une gêne pour les personnes habituées à circuler sur cette voie – ce qui leur évite de faire un grand détour (des GPS dirigent aussi de ce côté-là) – cependant nous ne pouvons pas prendre le risque que des véhicules se "plantent" sur cette portion de route.



## Cafés citoyens



**Tous les premiers samedis du mois** (sauf en août) de 10h à 12h à la salle commune (mairie).

C'est le lieu où s'informer de l'évolution des projets du village, poser des questions, donner son avis, proposer des améliorations ou des changements.

Un moment de partage, de débat et de dialogue avec les membres de l'équipe de coordination municipale.

Une commission y présente ses travaux, ses projets en cours.

Plus d'infos avant le 1<sup>er</sup> samedi du mois sur [www.vaour.fr](http://www.vaour.fr)

## Recensement des fissures liées à la sécheresse de l'été 2022

La sécheresse a fait souffrir nos terrains et nos habitations cet été et a pu provoquer des fissures dans nos maisons. Si vous êtes concernés, la commune recense ces dégâts, et vous devez vous manifester au plus vite auprès de la mairie. Il vous faut constituer un dossier comportant des photos des fissures et une description du sinistre.

Les communes devront à partir du 15 octobre faire le recensement des dossiers en vue d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, transmettre la demande à la Préfecture, et après acceptation du dossier, prendre un arrêté.

Ce classement de la commune en catastrophe naturelle est un des trois critères requis pour prétendre à une indemnisation. Les autres conditions énoncées par la préfecture sont «d'avoir souscrit un contrat d'assurance pour les biens (garantie incendie ou multirisques habitation par exemple) et que les dommages aient pour cause déterminante et directe l'intensité anormale d'un agent naturel».

Attention, vous aurez seulement dix jours à partir de la publication de l'arrêté de catastrophe au Journal Officiel pour avertir votre compagnie d'assurances. Même si vous avez déjà fait la démarche, il faudra de nouveau la solliciter à la sortie de l'arrêté de catastrophe naturelle.

## Recensement

Le dernier recensement en France a eu lieu en hiver 2016. Il est normalement prévu tous les 5 ans. Cependant le prochain aura lieu en 2023

Le recensement relève de la responsabilité de l'État, c'est l'INSEE qui l'organise et le contrôle. Les communes, quant à elles, préparent et réalisent l'enquête sur le terrain.

Un agent recenseur se présentera chez chaque habitant après avoir envoyé un courrier.

L'objectif est de faire remplir un questionnaire par habitant :

- soit il vous est remis et vous le remplissez seul, l'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour le récupérer,
- soit l'agent recenseur vous accompagne dans cette démarche.

Vous pouvez aussi le remplir en ligne et l'envoyer directement à l'INSEE.

Ces questionnaires ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Dans tous les cas toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Une fois les opérations de collecte et de contrôles post-collecte effectuées, les noms et prénoms des personnes sont détruits et n'apparaissent dans aucun des fichiers de l'INSEE. Il est alors impossible de retrouver les noms inscrits sur les bulletins.

## Adressage

Oh là là ! C'est sérieux ! Un livreur m'a reproché d'un ton sévère pourquoi mon numéro de porte n'était toujours pas visible.

- Humm, mais on vient de l'avoir, ai-je bredouillé.
- Mais ça fait au moins un mois que vous les avez eu, non ?
- Ah ! Gloups ! Je vais le faire mais il faut planter un piquet et... la terre est un peu dure en ce moment, ai-je répondu penaude.

Bon ça m'apprendra à faire livrer les croquettes pour le chat ! Bon d'accord il n'y a pas que le livreur.

Et puis pour certaines personnes n'ayant pas eu leur numéros : 6 nouvelles commandes ont été passées à la fonderie pour cause d'erreur ou simplement de nouveaux permis de construire.

Les adresses ont été fournies par la mairie à la Base d'Adresses Nationales (BAN), elles sont de ce fait certifiées. Cette certification atteste que les adresses de notre commune ont été fournies par la mairie, et non pas par un organisme tiers (IGN, La Poste ou autre).

Les organismes déjà au courant des nouvelles adresses sont :

Tarn Fibre= la fibre / SNA = Créé par La Poste, le Service National de l'Adresse (SNA) / SDIS = les pompiers / IGN= L'Institut National de l'Information Géographique et forestière / DDFIP = Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Mais il faut quand même avertir quelques autres organismes du changement d'adresse. Une personne de la DDFIP conseille que les usagers le renseignent dans la case "déménagement", même si ce n'est pas un déménagement à proprement parler mais un changement d'adresse. La facture d'eau peut servir de preuve de votre nouvelle adresse.

Attention, cela prend beaucoup de temps avant que les nouvelles adresses soient enregistrées – au moins un an (si pas plus).

**Nathalie Mulet - Référente commission Aménagement**



## Où en est le PLUi ?

Comme vous le savez, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration sur notre communauté de communes (la 4C). Il est prévu un arrêt de la rédaction fin décembre 2022. Comme présenté lors des réunions publiques en décembre 2021, certaines lois dictent le cadre réglementaire du PLUI, notamment la loi Climat et Résilience, qui vise une réduction des surfaces artificialisées. Dans ce contexte, la 4C s'est vue accorder une enveloppe de 36 hectares disponibles à la construction (soit 50% de moins que durant les 10 années précédentes), répartie entre les différentes communes en fonction de leur évolution démographique, ce qui a laissé pour notre village un total de 4 hectares.

Le cadre juridique oblige donc les communes à densifier leur bourg, plutôt qu'à s'étendre. Pour ce faire, toutes les parcelles non construites, mais situées à l'intérieur des trames urbaines (c'est-à-dire dans le bourg) sont étiquetées comme "dents creuses", et sont à urbaniser en priorité. 50% du total de leur surface sont d'ores et déjà déduits de notre enveloppe de 4 hectares.

Tant que le PLUI n'est pas voté, l'urbanisation du village est encore sous la réglementation de la carte communale. Mais depuis mars 2019 (date à partir de laquelle la comptabilisation des surfaces artificialisées commence), plus de 3 hectares ont été consommés. Si l'on additionne cela aux 50% de la

surface des dents creuses, notre enveloppe de 4 hectares est pour ainsi dire consommée.

Cela signifie concrètement que lorsque le PLUI sera voté, il ne restera à Vaour quasiment aucune surface constructible.

Nous avons donc récemment transmis notre étude de zonage, comme l'ensemble des communes de la 4C, au bureau d'étude. Et le résultat est sans appel : le total des surfaces constructibles de la 4C est de 53 hectares, alors qu'il est juridiquement limité à 36 hectares. La cause ? La plupart des communes ont conservé la constructibilité de quelques parcelles afin de ne pas "tuer" leur village, et permettre l'arrivée de nouveaux habitants. Mais le préfet a retoqué le projet et demande de réduire la surface constructible de 21 hectares. Mais comment réduire autant, alors que la plupart des villages, comme nous, n'ont déjà, dans le cadre du futur PLUI, presque aucune surface constructible ?

La majorité des communes de la 4C fait donc face à un grand dilemme, car poursuivre la rédaction de ce PLUI condamnerait nos villages à une restriction de la constructibilité pour la décennie à venir.

À suivre.

**Melvin Rocher pour la commission PLUI**

## Le Radon en question

### Le radon (Rn), qu'est-ce que c'est ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore et incolore. Il est présent dans certains types de roches et particulièrement dans les roches granitiques.

### Comment peut-on être exposé au radon ?

- À l'air libre : le radon se dilue et ne présente aucun danger ;
- en intérieur : il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il entre dans les habitations par les ouvertures, les matériaux poreux, les fissures, les joints, les murs, les canalisations et le sol.

### Qualité de l'air et santé publique

Enjeu important de santé publique, la qualité de l'air est le premier sujet de préoccupation environnementale des Français. **La mauvaise qualité de l'air est responsable de plus de 48 000 décès prématurés par an en France.**

Le risque sanitaire lié au radon est méconnu du grand public.

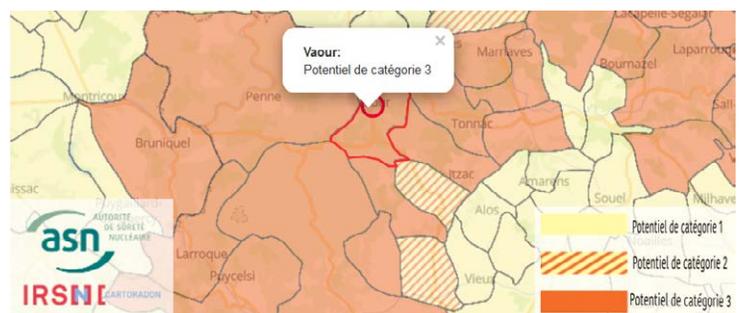
**Garantir une bonne qualité de l'air nécessite à la fois de réduire les sources de polluants et de renouveler l'air de façon suffisante**

CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

L'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer du poumon : il est la 2<sup>e</sup> cause de cancer du poumon après le tabac.

### La situation en Occitanie et à Vaour en particulier

En Occitanie, presque tous les départements sont concernés par le radon, la concentration en radon est en effet plus élevée que sur le reste du territoire avec **environ 800 000 personnes exposées. 36% de la population du Tarn est exposée au risque radon.**



**Vaour est classée potentiel radon catégorie 3 (catégories de 1 à 3)**

> Une cartographie de l'ensemble du territoire a permis de classer les communes de chaque département en fonction du potentiel radon des roches caractérisant leur sous-sol.

> Cette cartographie est disponible sur le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)



# Infos municipales

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations (massifs granitiques, certaines formations volcaniques, certains grès et schistes noirs).

<b>100 Bq/m<sup>3</sup> = risque faible</b>	Pas d'action corrective
<b>Sup. à 300 Bq/m<sup>3</sup> = risque moyen</b>	Actions correctives souhaitables
<b>Sup. à 1 000 Bq/m<sup>3</sup> = risque fort</b>	Actions correctives recommandées

- Plus de 40 % des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup> (becquerel par mètre cube d'air),
- plus de 10 % dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>.

## Mesurer le radon, pour quoi faire ?

Le dosimètre, instrument de mesure, va enregistrer les particules émises par le radon dans une maison. À la fin de l'exposition, le dosimètre est envoyé en laboratoire pour analyse. Le résultat est exprimé en Becquerel (Bq) par mètre cube d'air.

- la valeur de référence est de 300 Bq/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour les pièces à vivre d'une habitation.
- le résultat est accompagné de conseils et recommandations.

## Résultats de 3 mesures réalisées sur la commune de Vaour

- 1. Échantillon "bas de Vaour, route de Gaillac" : 192 Bq/m<sup>3</sup>** > Il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux particuliers dans ce logement.
- 2. Échantillon "proche centre-bourg" : 229 Bq/m<sup>3</sup>** > Il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux particuliers dans ce logement.
- 3. Échantillon "haut de Vaour, secteur de La Bôle" : 392 Bq/m<sup>3</sup>**

m<sup>3</sup> > Le résultat dépasse le niveau de référence.

**Il faut diminuer la concentration en radon dans ce logement en procédant à des aménagements des locaux** : réaliser des travaux d'étanchéité (porte de cave, entrée de canalisation, fissure du sol, etc.) afin de limiter l'entrée du radon dans la maison, corriger le mauvais fonctionnement éventuel de la ventilation, améliorer l'aération naturelle du soubassement (ouverture des aérations du vide sanitaire et de la cave).

> Comme on peut le voir, le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, **certaines habitations sont plus exposées que d'autres.**

## Adoptons les bons gestes !

À la maison, des actions simples peuvent être mises en oeuvre pour réduire l'exposition au radon et améliorer la qualité de l'air intérieur :

- aérer au moins 10 minutes par jour dans chaque pièce, été comme hiver,
- ne pas boucher les entrées et sorties d'air,
- installer une ventilation et veiller à son bon entretien afin d'évacuer le radon de la maison.

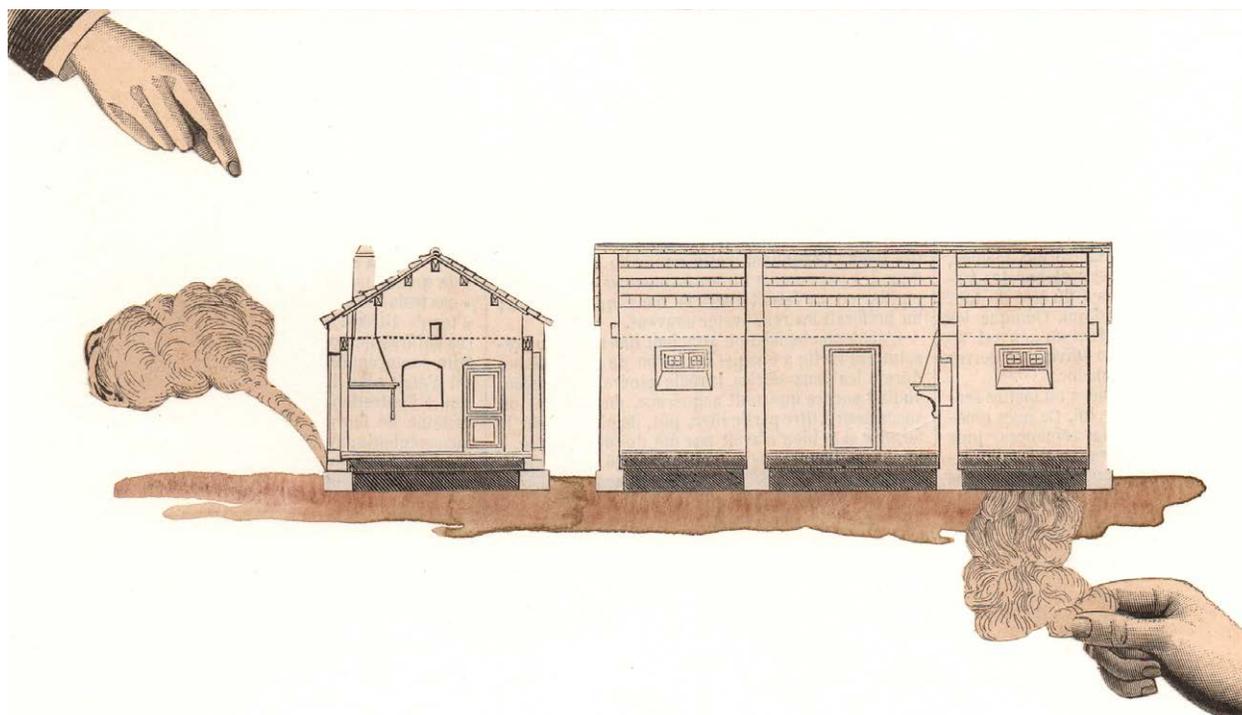
## Alors, prêt pour réaliser une mesure chez vous ?

Vous pouvez mesurer la concentration de radon dans votre habitation\* à l'aide d'un dosimètre placé pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

*\*Seules les habitations chauffées en permanence sont concernées (pas de résidence secondaire).*

Dès maintenant, **participez à cette campagne de mesure qui est entièrement gratuite et basée sur le volontariat.**

**Pour plus de renseignements et obtenir votre dosimètre, contactez le CAUE du Tarn :** au 05 63 60 16 70 (Lucie Cuquel ou Patrick Puech) ou par mail : caue@caue81.fr





## Budget et comptes administratifs

La commune a 4 budgets primitifs : Principal ; Service de l'eau ; Régie des transports et Maison de Services Au Public (prévision de budget de l'année en cours) et autant de comptes administratifs (réalisation pour l'année précédente) dont les notes de présentation sont consultables sur :

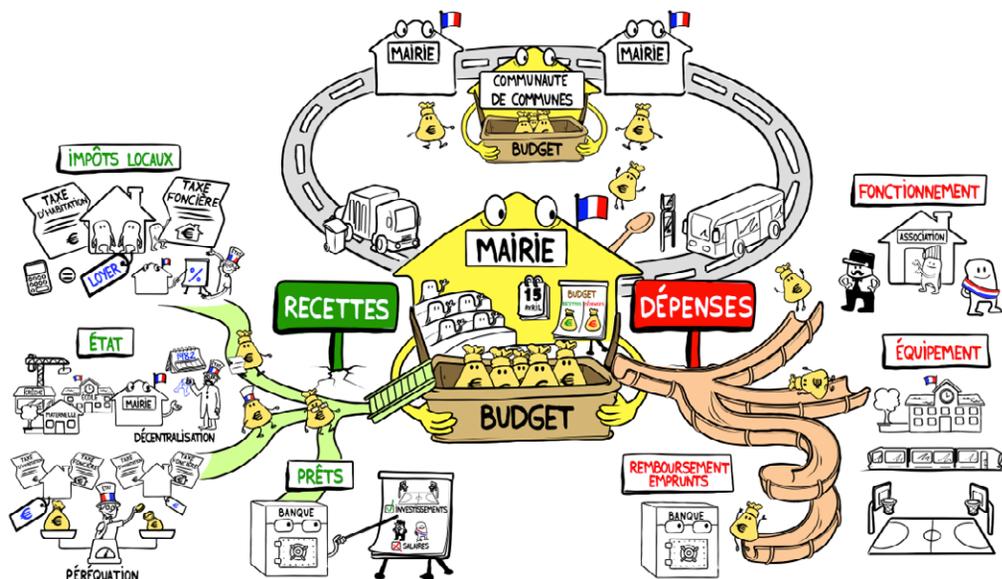
<https://vaour.fr/synthese-compte-administratif-2021/>

et sur :

<https://vaour.fr/synthese-budget-previsionnel-2022/>

Pour l'année 2022, les investissements prévus sont principalement :

- Réfection toiture et vitraux de l'église : 130 000 €
- Rénovation de certains logements communaux (Cité du Lac, Maison du Causse, Gendarmerie et Presbytère) : 103 000 €  
(Rappel : la commune gère un parc locatif de 21 logements et 6 locaux professionnels/associatifs)
- Renforcement de la conduite d'eau potable desservant route d'Alic, d'Azam, la Sica, etc. : 83 182 €
- La mission de diagnostic de la



Commanderie : 20 388 €

- Achat d'un nouveau véhicule pour le ramassage scolaire : 23 000 €

Certains projets inscrits au budget n'ont pas été réalisés : aménagement des préaux de la mairie, remplacement de la chaudière de la mairie et salle des fêtes. D'autres sont largement subventionnés :

église, diagnostic Commanderie. D'autres sont en cours de réalisation : rénovations logements, travaux de l'église, renforcement de la conduite d'eau.

Au niveau national, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 3,68 %, le montant des dépenses imprévues est suffisant pour faire cette augmentation.

## Panneaux de signalisation

La commission Voirie a étudié depuis près de deux ans la signalisation pour que la circulation soit sécurisée dans le centre et a tenu compte des particularités des voies en dehors. Ce travail a fait l'objet de deux réunions citoyennes de concertation avec les habitants, plus les nombreuses consultations d'habitants riverains directement concernés. La pose de panneaux de signalisation a déjà commencé en plusieurs endroits comme vous avez pu le constater.

La signalisation zone 30km/h a été rendue plus visible et l'indication 30 a été marquée au sol dans tout le centre bourg.



Si cela n'empêche pas les excès de vitesse, nous pensons mettre en place des chicanes afin de ralentir les véhicules.

Le centre-bourg côté Place du Coq, ainsi que le chemin du Ribatou et le hameau de Caquioul sont des zones limitées à 20 km/h, c'est ce qu'on appelle des zones de rencontre où les piétons sont prioritaires ainsi que les vélos qui sont autorisés à circuler dans les 2 sens.

Des panneaux impasses sont installés pour la route d'Azam, les chemins du Ribatou et des Chèvres.

Chaque extrémité de la traverse de Magné Aymès comporte un panneau d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 2,5 m de large. En effet, dans un virage pratiquement à angle droit dans Aymès, les camions ne peuvent passer.

Dans le centre-bourg un panneau sens interdit va être placé en début de la rue du Bouif à l'intersection avec la rue du Nord. Ainsi, à leur demande, les habitants vont pouvoir rejoindre la place du Coq à partir du bas de la route de Belaygue en empruntant la rue de Sacourieu, ou bien à partir de la rue du Nord en empruntant la rue du Couchant et remontant la rue du Zénith (trajet visible à partir des cartes d'adressage bientôt en ligne sur notre site Internet).



## Le chantier du pigeonnier reprend !

Nous avons eu une mise en garde de la communauté de communes sur la possibilité de risques d'insalubrité publique concernant la construction d'un pigeonnier contraceptif près de l'école primaire de Vaour.

Nous avons une réponse législative de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations).

« Un pigeonnier peut-être considéré comme un élevage de volailles (voir article 153-2 du RSD). La distance d'implantation

par rapport aux bâtiments recevant du public (article 153-4), en l'occurrence l'école, est de plus de 25 mètres pour moins de 50 animaux de plus de 30 jours (soit des adultes), ou de plus de 50 mètres si plus de 500 animaux. Dans votre cas avec 40 nichoirs, le bâtiment doit être situé à plus de 25 mètres de l'école. »

Nous avons implanté le pigeonnier à 36 mètres du bâtiment scolaire, celui-ci ayant une surface de 5 mètres carré et un volume de 7 mètres cubes, nous aurons 15 nichoirs installés soient une capacité maximale de 30 pigeons, en deçà des normes conseillées pour respecter la salubrité publique.

Nous serons vigilants concernant l'état de propreté de l'installation que préconise le RSD au vu de l'article 26 :

« Sans préjudice des dispositions réglementaires les concernant, les installations renfermant des animaux vivants notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire ; les fumiers doivent être évacués en tant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage. »

Le nettoyage du pigeonnier sera effectué par les employés municipaux et des citoyens bénévoles toutes les semaines.

Une palissade sera créée ainsi qu'une haie conséquente, pour que les enfants ne puissent pas accéder à l'enceinte du pigeonnier.

Conjointement à la création du pigeonnier, nous travaillons à réduire les dégâts occasionnés par cette colonie de pigeons dans l'église, les logements communaux, les espaces publics en fermant progressivement ces lieux de nidification (protections des vitraux de l'église par la pose de grillages).

Le conseil municipal a pris un arrêté le 7 juillet sur la nécessité de la construction d'un pigeonnier couplé à l'interdiction de nourrir et attirer les pigeons sur la voie publique.

Les chantiers ont repris le vendredi 30 septembre, les prochains seront annoncés par le biais de l'affichage public.



## Bilan trimestriel de la commission "Social"

> Référentes de la commission Social : Catherine Samuel et Cathy Grèzes

### ■ Quatre sous-commissions :

- **Affaires sociales**, personnes en difficulté, attribution logements sociaux, soutien aux associations œuvrant au lien social (ADMR, Familles Rurales du Causse).

> Référentes : Catherine Samuel et Cathy Grèzes

### - Santé

> Référente : Jeanne Damery

### - Enfance-jeunesse

> Référent : Adria Cordoncillo

### - Gestion France Services

> Référentes : Nathalie Mulet et Catherine Samuel

### ■ Généralités :

La Commission Social travaille en lien étroit avec les élu-es des autres villages du Causse et des réunions intervillages ont lieu dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse et des affaires sociales. Avec la 4 C, une équipe intercommunale,

issue d'un groupe de travail d'élu-es du Causse, travaille sur le projet de la cantine qui sera porté et mis en place par la 4C

De plus, Nathalie travaille dans la commission enfance-jeunesse de la 4C.

### ■ Activités, problématiques :

- **Affaires sociales** : Les problèmes doivent être traités en toute discrétion, avec délicatesse. Veiller à ce que les personnes en situation de difficultés sociales puissent être accompagnées au mieux.



# Vie des commissions

L'attribution des logements sociaux se fait sur un ensemble de critères définis (revenus minimums, personnes sans domicile ou habitat précaire, situation familiale difficile ou dangereuse, nombre d'enfants, etc.). Cette année, 2 familles se sont installées dans des logements de l'ancienne Gendarmerie, 2 autres familles devraient bientôt emménager. L'ancien appartement de M. Nurit, à la Cité du Lac, est en cours de rénovation, sûrement disponible pour la location à la fin de l'année.

Pour toute demande de logement, envoyez un courrier à la mairie. Une liste est tenue à jour et la date de la demande peut être déterminante.

**- Santé :** Nous sommes toujours en recherche d'un médecin et d'un kinésithérapeute.

Nouveau : une psychopraticienne, Meridith Vilmot propose des consultations au cabinet de soins (contact : 07 81 09 07 45). Le cabinet de soins est également utilisé pour les permanences des assistantes sociales et pour celles de la mission locale. Il peut également servir pour tous les RDV nécessitant de la confidentialité à France Services.

**- Enfance-jeunesse :** Nous recherchons activement des assistant-es maternel-les sur le Causse, pour pourvoir aux besoins déjà répertoriés par le projet de Maison d'Assistants Maternelles, qui n'a pas pu se concrétiser pour le moment faute de professionnel-les de la petite enfance motivé-es pour porter le projet (nombreuses contraintes administratives pour créer ce type de structure). Si vous êtes intéressé-e pour vous installer comme assistant-es maternel-les, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à la mairie.

Suite à la fermeture du foyer des jeunes en début d'année, des réunions ont eu lieu avec les jeunes et les parents, suite de quoi le foyer a ré-ouvert avec de nouvelles règles, agréées par toutes les parties. Il doit être rénové par les jeunes et les parents, avec l'aide de la mairie si besoin.

Des projets avancent lentement, l'assemblée des jeunes, le skatepark... Pour ce qui est du skatepark, les choses se feront de façon à satisfaire les jeunes, les voisins éventuels et la mairie (pour l'instant, aucun type d'équipement et aucun lieu n'ont été retenus, et des

études poussées seront menées avant toute décision).

Pour la bonne vie du village, tout le monde doit faire preuve de tolérance et d'attention aux autres et toutes les générations doivent pouvoir vivre ensemble, et même si ce n'est pas toujours facile, c'est nécessaire !

**- France Services :** De plus en plus de gens ont recours à France Services dont les champs d'action s'étendent (démarches administratives accrues, relais vers les associations d'aides aux personnes type Restos du Coeur ou Paroles de femmes). Les autres services proposés (espace coworking, mise à disposition d'ordinateurs, d'imprimantes, de photocopieuses, etc.) sont également largement utilisés. Rappelons que l'espace de la Maison du Causse se partage avec la Poste, l'ADMR, l'Espace de vie sociale de Familles Rurales et le Causse Café.

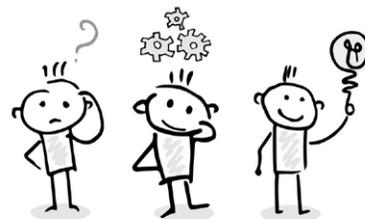
Du côté des salarié-es, Anne-Sylvie Saulnier a démissionné en août et elle est remplacée par Renan Humbert, qui est en poste à France Services et à la Poste et effectue toutes les formations requises. La mairie rappelle que ces formations sont nécessaires au bon fonctionnement de ces structures, en raison des réglementations en perpétuelle évolution.

Nous faisons l'expérience de nouveaux horaires, qui permettent une plus large ouverture de France Services tout en offrant aux deux salariés de meilleures conditions de travail (travail sur trois jours avec un jour commun pour la transmission des dossiers en cours)

## ■ Conclusion :

Une commission qui ne manque ni de travail ni de projets, qui veille en permanence à ne pas laisser des habitant-es dans les difficultés, qui s'emploie à pérenniser et améliorer les infrastructures nécessaires pour bien vivre à Vaour, qui rêve également à de nouveaux lieux de vie, à de nouvelles idées pour renforcer le lien entre tous les habitant-es. Tout reste à inventer...

## Commission jeunesse de Vaour



Yo la jeunesse !

Vous avez envie de rencontrer un professionnel, afin de lui poser des questions sur son métier, le quotidien de ses journées de travail, la formation qu'il a eu, et d'autres questions encore ? Et pourquoi pas de faire un stage d'observation ?

Vous avez envie d'une journée ou plus, sur son lieu d'activités ? Et d'autres idées encore ?

Nous pouvons vous aider à contacter un professionnel, vous mettre en lien avec lui, vous accompagner (transport) pour le rencontrer.

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous aider dans cette démarche.

Contacts :

Nathalie D. : 06 08 60 79 02  
Ondine : 06 22 09 21 17

*Idées de métiers locaux : instituteurs, apiculteur, viticulteur, architecte, cuisinier, charpentier, technicien son, agriculteur, jardinier, paysagiste, circassien, musicien, électricien, plombier, électricien, chauffagiste, infirmier, médecin, carreleur, boulanger, spécialiste en enduits terre, mécanicien, infographiste, élagueur, etc.*

## État civil



■ Nous regrettons le décès de Raymonde Alègre, survenu le 10 juin et celui de Didier Lebrun le 23 août.

■ Tous nos vœux de bonheur vont à Anna Ravat et Nicolas Quirin, dont le mariage a eu lieu le 10 septembre.



## Le coin de la minute de Catherine Samuel

**A**ujourd'hui, une minute brésilienne...avec la bossa nova.

Depuis le mois de mai - fais ce qu'il te plaît - j'ai dans la tête de façon fugace ou insistante des mélodies, des bribes de chansons, des échos de voix, des rythmes doux et dansants à la fois, portés par la belle langue brésilienne, ce portugais chantant et alangui qui est déjà une musique. Ce que j'ai dans la tête, c'est la bossa nova, nouvelle vague, en français.

Par une chaude après-midi, je croise Magdalena dans la rue qui fredonne une chanson que je connais bien, "A felicidade", ça m'arrête net et je lui dis :

*-Oh Mado, c'est drôle que tu chantes ça, cette chanson ne me quitte pas depuis un moment...*

Elle, avec son accent délicieux :

*- Ah, oui, j'adore tellement aussi... Et bla bla et bla bla, on discute un peu musique, et puis la canicule, vraiment c'est plus possible... bref, une petite bavette de circonstance...*

Plus tard, pendant le festival, je vais voir le spectacle de la Crida company, qui joue en première mondiale "Vaourland", un spectacle sur leur Vaour mélangé à celui de quelques personnes qui ont raconté le leur ; le spectacle commence par un petit concert joué par Jur, Julien et un contrebassiste dont je ne connais pas le nom, ils sont perchés dans un grenier de grange de la place du Coq, les spectateurs en bas, sur des petits gradins. Jur, Julien et le contrebassiste jouent de nouvelles chansons, des reprises à leur façon, et après un Victor Hugo/Colette Magnifique – Jur entonne doucement cette chanson qui accompagne mon été – et celui de Mado - "A felicidade"...

Cela me fait une drôle d'impression, une coïncidence étrange... en plus de l'immense plaisir de les entendre ce matin-là, entourée de gens heureux.



Antônio Carlos Jobim

Tout concorde donc pour affirmer que c'est bien l'été de la bossa nova, et que la bossa nova est bien LA musique de l'été.

La bossa nova, familièrement appelée bossa, naît à la fin des années 50 à Rio de Janeiro, elle est l'enfant naturel de la samba et du jazz, elle rayonne pendant toutes les années soixante et fait le tour du monde avec "Garota de Ipanema"<sup>1</sup>, "Corcovado", "Desafinado" et le "A felicidade" dont j'ai parlé plus haut. Écouter une bossa, c'est plonger dans un océan suave, à la fois mélancolique et plein de vie, avec ses rythmes irrésistibles et sa jolie langue qui est à elle seule une caresse...



Astrud Gilberto - 1966

Parmi tous les artistes qui l'ont portée dans les cieux, lieu où l'on trouve les chants les plus beaux et, pour une fois, pas les plus désespérés, je retiendrai quelques noms, plus un : d'abord Vinicius de Moraes, le poète, qui a mis les mots sur les sentiments éprouvés, saravah<sup>2</sup>! Antônio Carlos Jobim, dit Tom Jobim, le musicien, qui a parfait le son, saravah ! Joao Gilberto, le guitariste et la voix, saravah !, Astrud Gilberto, la voix des anges, s'ils existent, saravah ! Puis s'est greffé à ce quatuor magique Stan Getz, "The Sound", un saxophoniste ténor américain, qui a mis en plus dans la corbeille le jazz le plus cool... saravah !

Sans oublier Toquinho, Maria Bethânia et son frère Caetano Veloso, Luiz Bonfá, Gilberto Gil, saravah, saravah, saravah, saravah et saravah ! C'est ainsi que Vinicius de Moraes et Baden Powell, dans "Samba de benção", saluent tous les musiciens passés, présents et futurs ! Saravah !

(Et si la maison de disque de Pierre Barouh s'appelle Saravah, ce n'est pas un hasard...)

Et merveille, si vous voulez comprendre et partager mon emballement, vous trouverez à la médiathèque une petite sélection que Manon sera ravie de vous prêter...

<sup>1</sup> La fille d'Ipanema

<sup>2</sup> Salut, bénédiction, mot d'origine africaine et du candomblé, religion afro-brésilienne.





# Vie associative

## Atmosphère

L'association **Atmosphère** a pour but d'animer un café associatif, et participe à la vie locale depuis une douzaine d'années. Pour profiter des soirées Atmosphère il suffit d'être adhérent, et chaque adhérent peut à son tour se proposer pour simplement ouvrir le café, et en plus s'il le souhaite, proposer un repas et/ou une animation de son choix (spectacle, concert, soirée jeux, projection d'un film, conférence-débat, etc.). Les membres du CA sont là pour apporter leur soutien en attribuant un référent par soirée.

En 2013, afin de pérenniser l'activité de l'association, l'achat d'un terrain au centre du village a été validé par les adhérents réunis en Assemblée Générale, et l'aventure de l'auto-construction d'un local a commencé. Ce chantier, conformément au fonctionnement général de l'association, a été mené par les adhérents eux-mêmes, à l'exception du terrassement et du sciage du bois pour lesquels il a fallu faire appel à des professionnels. C'est ainsi qu'il y a eu 185 jours de "chantier collectif", auxquels ont participé près de 170 personnes. Le montant global des dépenses pour ce projet s'élevait au 31 décembre 2021, à 50 450 euros (y compris l'achat du terrain, les frais notariés et la taxe d'aménagement). Le financement a été assuré à hauteur de 50% par l'activité propre de l'association, et à hauteur de 50% par les dons des adhérent-es.

Le bâtiment est aujourd'hui pratiquement achevé, les activités d'Atmosphère pourront s'y dérouler dans un premier temps chaque

### ■ Vendredi 28 octobre : Ouverture de la saison à la Halle d'Atmosphère

- 18h30 ouverture du café
- 19h15 ouverture de la soirée, avec orchestre



vendredi soir comme c'était le cas auparavant, puis, dès que les toutes dernières finitions auront été achevées, le café pourra potentiellement ouvrir tous les jours, et pas seulement en soirée. Notre souhait est que ce lieu soit un espace de rencontre et de partage, pour tous les habitants du village et des environs, et qu'il continue de vivre par et pour ses adhérents.

Si vous n'êtes pas encore adhérent et si vous souhaitez recevoir des informations sur les activités de l'association, ou pour tout autre motif, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : [atmosphere.vaour@gmail.com](mailto:atmosphere.vaour@gmail.com)

- 19h30 cabaret, puis chant collectif spécial Atmosphère
- 21h repas (soupe et tartines offertes, ou à prix libre)
- 22h30 bal avec "Un pas de côté" (Didier Dulieu, Eric Boccalini, Ninon et Fred Bambou)



L'association **Vivre Ensemble** a été créée en 2008 par des parents et amis de personnes ayant des troubles du spectre autistique\*.

Vivre ensemble intervient auprès de familles et d'établissements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Vivre ensemble propose aux personnes concernées de participer à des activités qui permettent de s'épanouir (ateliers pâtisserie,

## Vivre Ensemble

ateliers tablettes, sorties spéléo, sorties au cinéma ou au bowling, visites d'expositions, etc.) et de vivre parmi les autres sur notre territoire (sorties au festival de l'Été de Vaour, participation à des actions citoyennes, aux rencontres "Tous Au Théâtre !" organisées en partenariat avec l'Été de Vaour depuis 2014...).

En 2021, en raison de la pandémie, la 8<sup>e</sup> rencontre "Tous Au Théâtre !" s'est transformée en un joyeux roman-photo, "On va à Vaour !", édité au format BD : quatre établissements et des bénévoles ont participé à cette œuvre collective qui exprime notre envie de se retrouver à Vaour pour "Tous Au Théâtre !" malgré le coronavirus. Le livre, paru à Vaour le 10 décembre 2021, est en vente à la librairie "Le tracteur savant" de Saint-Antonin et auprès de l'association.

Adresse postale : Association Vivre Ensemble 3 Place du Coq 81140 Vaour.

Site internet : <https://vivreensemblevaour.fr>

Vivre ensemble est aussi sur Facebook et Youtube

\*Les troubles du spectre autistique se caractérisent par des dysfonctionnements dans les aptitudes sociales (isolement, passivité sociale, incapacité à se mettre à la place d'un autre...), la communication (retard ou absence de langage, écholalie...), le comportement (répétition d'actes, résistance au changement, accès de colère, automutilation...).



## Festival L'Été de Vaour - Retour sur l'édition 2022

L'ÉTÉ DE  
VAOUR  
depuis 1986

Un public magnifique, des salles pleines et un village en fête pendant 6 jours, ce 36<sup>ème</sup> festival avait le bon goût des retrouvailles et a été une très belle réussite. Voir des spectacles ensemble, s'émouvoir dans les bras des gens qu'on aime, danser collé-serré avec des inconnus dans un nuage de poussière sur la place de l'église, admirer le coucher de soleil en sirotant un verre, il n'y a pas à dire, tout cela nous avait terriblement manqué. La météo était favorable, l'affluence très bonne, les spectacles étaient presque tous pleins (90 % de remplissage) et l'ambiance joyeuse et conviviale.

En amont, l'Été Vagabond est devenu un véritable rendez-vous avec 6 soirées spectacles organisées dans les villages du coin cette année. De belles rencontres, des joyeuses complicités avec les mairies et associations locales partenaires et une grosse dynamique pour plus de 2 000 spectateurs.

Fort des réflexions esquissées lors du forum organisé en amont, L'été de Vaour a également proposé quelques nouveautés : tarifs revisités, équilibre spectacles payants-spectacles gratuits, etc.

Une balade-spectacle a également eu lieu tous les matins. Créée par CridaCompany, elle arpentait les chemins et les paysages vaourais, et mettait en scène des portraits d'habitants du village. Une belle réussite que les artistes de CridaCompany prolongeront la saison prochaine autour de la création d'un album de musique 100% "made in Tarn".

La 37<sup>ème</sup> édition du Festival L'Été de Vaour aura lieu du 1<sup>er</sup> au 6 août 2023.

### ■ La saison

On vous encourage à venir voir des spectacles toute l'année au Théâtre de la Commanderie. Profitez de ce magnifique écrin de spectacles à quelques pas de chez vous ! Et pensez à vous inscrire à la newsletter pour ne rien rater. Toutes les infos sur [www.etedevaour.org](http://www.etedevaour.org)

### ■ Prochains rendez-vous

- **Samedi 10 décembre : De la sexualité des orchidées / Sofia Teillet - Théâtre - 20h30 au Théâtre de la Commanderie**

Les plantes ont-elles quelque chose à nous apprendre sur notre rapport à l'amour ?

- **Mercredi 14 décembre : Théâtre de papier / Rauxa Cie - Théâtre d'objets - 16h30 à la salle des fêtes de Vaour**

Avec du papier et des ciseaux, un personnage décalé compose les compagnons de fortune qui viendront alléger le poids de sa solitude.

Suivi du fameux goûter de Noël !



Festival L'Été de Vaour 2022 - Spectacle dans la cours de l'ancienne école.  
Photo : Le Dandy Manchot



## Hommages à Didier Lebrun

**Didier Lebrun est parti à la fin du mois d'août.** Il est parti comme il l'a voulu, serein et déterminé, à la maison, dans le calme et la tranquillité.

Je tiens en mon nom et au sien, à exprimer notre gratitude à tous ses amis, à l'équipe médicale et à l'association ADMR, salariées et bénévoles qui ont donné à ce départ volontaire une grande humanité par leur présence toute en bienveillance. A l'équipe municipale qui a su si bien alléger ma tâche.

Enfin, en guise d'hommage à Didier, je reprends ici, avec son autorisation, les mots de Catherine qui disent si justement la disponibilité et la gentillesse de Didier, l'ami de beaucoup d'entre nous et ce que nous lui devons en sagesse et en compétences.

**Marie-Ange Cotteret**



« **Didier est parti... Parti ? Où ça ? Il est parti, c'est tout...** »

Mais c'est pas possible ! Qui c'est qui va me démêler mon ordi ? J'ai besoin de lui, moi...

Depuis près de 25 ans, nous avons cheminé de façon parallèle, Didier avec sa connaissance des machines, des histoires de 1 et de 0, et moi dans ma bibliothèque. Sans lui, je serais sûrement encore la crasse informatique préhistorique que j'étais, vivant dans ma caverne au fond des bois et déconnectée du monde.

Je me souviens de Didier et Bruno sur le toit, de l'antenne tout droit sortie d'un épisode des Envahisseurs, du câble qui traversait le plafond et se tortillait comme un serpent pour venir se ficher dans l'énorme tour, reliée à l'antique bécane, apportant avec lui l'adresse @vaour.net, le oueb et son lot de crises, d'incompréhension, de désolation face à ce monde étrange et étranger, l'ordi, l'internet, les

mails, le minimum à maîtriser, et bien sûr, on ne maîtrisait rien. Didier, lui, maîtrisait tout ! Rien ne lui faisait peur, rien ne l'impressionnait, fort de son intelligence non artificielle, il avait réponse à tout.

Et pendant cette vingtaine d'années, il a répondu à sa façon calme et apaisante à TOUS mes SOS angoissés, intempestifs, il a résolu TOUS les maux que ces maudites machines m'infligeaient, avec une gentillesse et une équanimité aux vertus médicales, jamais un reproche ou une moquerie, compatissant, patient, compréhensif, comme si c'était normal qu'il connaisse mieux mon mot de passe que moi, et mes logiciels et mes navigateurs...

Alors, oui, maintenant, il faudra faire sans toi, Didier, ô bon pédiatre informatique, ô super chirurgien des entrailles de la bête, et, égoïstement, je peux dire que tu vas beaucoup nous manquer et que nous ne cesserons de penser à toi...

**Catherine Samuel**

**Didier nous a quitté le 24 août 2022.** Il a été enterré au cimetière de Vaour le 26 août 2022.

J'ai partagé avec lui l'expérience de Vaournet, dont je m'occupais principalement de la facturation et de la comptabilité.

À l'époque où il commençait à y avoir en France des connexions dites à haut débit par l'ADSL, nous savions qu'il nous faudrait attendre de nombreuses années à Vaour pour en disposer.

Didier a eu l'idée de mettre en place le haut débit à Vaour par une connexion par satellite. Et pour que les habitants de Vaour puissent en profiter, il a mis en place un réseau wifi. Il a installé et configuré sur chaque routeur wifi un système d'exploitation libre remplaçant le système du fabricant. Chaque routeur permettait la connexion haut débit à internet et pouvait servir de relais à un autre routeur. Avec les derniers routeurs utilisés (Buffalo), la petite antenne de l'appareil pouvait suffire, il fallait parfois installer une antenne bricolée avec une boîte de Ricoré, dans certains cas une antenne parabolique était nécessaire. Une antenne installée à l'atelier de Robin pouvait servir de relais pour atteindre des habitations éloignées.

Le wifi est réputé être une solution pour les réseaux dans les

bâtiments mais pas entre bâtiments. C'est pourtant ce que nous avons réalisé grâce à Didier, nous avons même connecté notre réseau à celui du Plateau Cordais. Didier a réalisé à titre expérimental une connexion à plus de 10 km de distance entre un pylône dans le groupement forestier de Vaour et une maison à Cordes. Wikipedia parle du rôle de Didier dans la création de réseaux associatifs dans le monde rural (voir Wikipedia réseaux sans fil communautaires).

Vaour a été la première commune du Tarn à avoir un accès internet par satellite, c'est une autre commune que la Dépêche du Midi a considéré comme la première, il est vrai que cette commune avait demandé des subventions au Conseil Régional.

J'ai participé à Saillans à un rassemblement sur la démocratie participative, j'ai fait partie du groupe de travail qui envisageait l'utilisation des outils de communication informatique. J'ai eu la surprise de constater que quelqu'un connaissait Vaour : il se tenait au courant de l'utilisation de ces techniques et il connaissait ce que Didier avait mis en place à Vaour.

Didier, tu as contribué de bien d'autres manières à l'évolution de notre village, je t'en remercie.

**Gérard Lanoye**



# Courrier des lecteurs

## Un morceau de notre histoire disparaît avec Didier

Didier était connu pour sa gentillesse et sa discrétion. Architecte, comptable, jardinier mais aussi précurseur de l'Internet qu'il expérimentait depuis les années 80 à Paris, il avait inspiré la création d'une association grâce à laquelle Internet avait été gracieusement mis à disposition aux Vaourais deux ans avant l'arrivée de Wanadoo sur la commune de Vaour ! Une véritable performance du génie électronique.

Il faut dire qu'en 1995, au café associatif "Chez Léon" à St Beauzile, il avait initié un groupe informatique nommé : Gazel Web (Gazette Électronique du Web) et là, beaucoup d'autochtones ont ainsi pu se former : comment utiliser le traitement de texte, la messagerie, traiter les images, créer une page Web, etc. Didier a dispensé avec humour et patience tout un tas de conseils avec une grande générosité, conseils qui restent d'actualité. Particulièrement actif dans les initiatives locales, il a également donné beaucoup de son temps et de son énergie à Planète Grésigne, une association qui a fédéré des forces vives autour de Vaour au début des années 2000 avec la



mise en place d'une pépinière d'entreprises et la création d'un journal local indépendant.

Il a initié bon nombre d'utilisateurs aux logiciels libres, et a dépanné gracieusement ces dernières années les particuliers et des associations locales, opérant la maintenance de beaucoup de postes, un virtuose du clavier qui a toujours travaillé dans l'ombre avec la plus grande compétence.

Merci Didier !

**Claire Simon**

## Réflexions sur une "démission" provoquée

### Assemblée Générale ADMR de VAOUR le 09/09/2022

A l'issue de l'Assemblée Générale de l'ADMR de VAOUR, je voudrais porter quelques éléments à votre connaissance.

Petit rappel sur le fonctionnement : l'Association est dirigée par un Conseil d'Administration formé de bénévoles, elle est l'employeur d'un groupe de salariées (aides à domicile et auxiliaires et vie). Par contre, la comptabilité, les Ressources Humaines, le Juridique et autres, notamment le secrétariat technique qui assure les permanences aux heures d'ouverture du bureau, sont assurés par la Fédération du Tarn, car on ne peut bien sûr pas exiger des bénévoles qu'ils aient des compétences dans tous ces domaines.

J'ai été désignée Présidente sans avoir été candidate à ce poste, en 2020. Comme je ne suis pas du genre à me contenter de ce titre pour faire office de prête-nom servant juste à signer les documents officiels, j'ai voulu agir pour faire évoluer cette association. J'ai donc décidé de rentrer dans le vif du sujet, je me suis beaucoup investie en charge de travail et en temps passé.

Entre autres :

- La Fédération m'a proposé une formation à la gestion des plannings, la part la plus compliquée et la plus importante du travail de la secrétaire technique. J'ai pensé que ma connaissance du territoire pourrait aider à bâtir des plannings cohérents.
- J'ai proposé et fait voter au Conseil d'Administration quelques résolutions allant dans le sens notamment de l'amélioration des conditions de travail de nos salariées.
- J'en avais d'autres sous le coude avant d'être démissionnée.

Mais je me suis très vite aperçue que ce n'est pas nous, les bénévoles, qui sommes les patrons de cette association :

- Alors que la Fédération m'a payé une formation à l'élaboration des plannings, on m'a signifié avant ma "démission" que les plannings sont l'affaire du personnel fédéral, et que je ne dois pas y mettre les pieds.

- On ne tient pas compte des résolutions votées en Conseil d'Administration si elles ne conviennent pas au personnel fédéral.
- Si nous avons des propositions pour améliorer le quotidien de nos salariées, et malgré nos capacités financières pour les réaliser, le personnel fédéral nous l'interdit parfois...

En clair :

- 1 – La Fédération a toujours raison, et même si elle a tort, elle a quand même raison.
- 2 – Les bénévoles sont là pour faire local, pour jouer le rôle de rabatteurs de personnes à aider. Il ne faut surtout pas qu'ils essaient de comprendre les fonctionnements, parce que la Fédération a toujours raison.
- 3 – Il faut un(e) Président(e) parce que c'est la loi. Mais juste pour faire joli, et signer en bas à droite les documents pour les authentifier, même s'il (elle) ne comprend pas ce qui est signé. Parce que la Fédération a toujours raison.
- 4 – Dans tous les cas de figure, c'est le point 1 qui s'applique.

J'ai donc démissionné, ou plutôt on m'a poussée vers la porte assez fermement, parce que je voulais trop mettre mon nez dans la gestion de notre association à nous. Croyez bien que je regrette cette situation. Surtout pour les salariées et pour les personnes aidées. Mais je ne peux pas supporter d'être un pantin mollasson dans les mains de marionnettistes inconnus.

Je souhaite néanmoins longue vie à l'ADMR, beaucoup de courage aux bénévoles, les conditions de travail les meilleures possibles pour les salariées, et bien sûr le meilleur service possible pour les personnes aidées.

**Annie Rouffiac**



## Conseils municipaux

Les comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet de la commune

### ■ Conseil municipal du 10 février 2022

#### • Réfection de la toiture et des vitraux de l'église

Le conseil approuve le projet de réfection de la toiture et des vitrages de l'église pour un montant de 113 000 € HT et demande des subventions pour un montant de 74 500 €, la commune finançant 35 500 € HT avec les modifications du 10 mars 2022.

#### • La dénomination et la numérotation des voies de la commune est décidé.

• Le conseil décide de déplacer de 625 m le panneau Vaour route de Belaygue, limitant ainsi à la vitesse à 50 km/h.

### ■ Conseil municipal du 10 mars 2022

#### • Le conseil municipal vote les comptes administratifs 2021 :

- Commune
- Service de l'Eau
- Régie des Transports

- Maison des Services au Public

• Le conseil décide de la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

### ■ Conseil municipal du 7 avril 2022

#### • Le conseil vote les taux de la fiscalité locale pour 2022 :

- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera le taux de 2019

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 41,69 %

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sera de 47,86 %

#### • Le conseil vote les budgets primitifs de 2022 pour :

- Commune
- Service de l'Eau
- Régie des Transports
- Maison des Services au Public

• Il sollicite auprès de la Région Occitanie la délégation de compétence transport scolaire.

• Le conseil décide d'inscrire le programme d'investissement de la conduite d'eau potable de Péchoulié au budget du Service de l'Eau pour un montant de 49 945 € HT, demande des subventions pour un montant de 29 967 € HT et un financement sur les fonds propres de la commune de 19 978 € HT.

### ■ Conseil municipal du 7 juillet 2022

• Le conseil vote l'augmentation de 1 % des loyers au 1<sup>er</sup> septembre 2022 au lieu de 2,48 % sur la base de l'indice de référence des loyers.

• Il décide d'une décision modificative du budget pour augmenter les crédits pour les réseaux câblés.



## Réunions du Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C)

Les réunions du Conseil ont lieu dans une des communes du territoire. Les comptes-rendus sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://4c81.fr/comptes-rendus/>

### ■ Situation de la 4C

La Communauté de Communes est une collectivité locale. Elle doit donc valider chaque année les comptes administratifs de l'année précédente et les budgets primitifs de l'année en cours. En cours d'année, elle peut avoir besoin de prendre des décisions modificatives de budget. Elle prend aussi les décisions sur le personnel.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de Loubers, de Noailles et de Salles sur Cérou ont rejoint la 4C.

La 4C a créé un Syndicat Mixte chargé du Tourisme avec le Gaillacois : SMIX de Tourisme du Pays Cordais, de Vaour,

Bastides et Vignoble du Gaillac qui a maintenant pour nom "La Toscane Occitane – Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales".

Elle a actuellement des compétences en matière d'urbanisme, à ce titre elle élabore un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Elle a aussi la compétence assainissement pour les assainissements collectifs et individuels.

Voici une sélection des décisions prises en Conseil Communautaire depuis le mois de juin 2022.

### ■ 21 juin 2022 à Le Riols

Les statuts de la 4C sont modifiés pour corriger une erreur faite lors de la modification statutaire de 2017. La compétence École est corrigée en réintroduisant la compétence "Investissement des écoles".

Une décision est prise pour introduire les nouvelles communes dans la procédure du PLUI. Les procédures de consultation des habitants sont complétées en conséquence.

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles hors territoire de la 4C pour les enfants de la 4C qui y sont inscrits par dérogation est voté.

Le fronton de l'école de Vaour et un mur du parking du théâtre du Colombier ont été tagués, le conseil prend les décisions pour les restaurer.

En matière de personnel, il prend les décisions d'embauche :

- d'un Agent de Maîtrise Cuisinier – Économiste pour la cuisine de Fontbonne
- d'un bibliothécaire pour la Médiathèque de Vaour
- d'un Agent polyvalent des services techniques de la 4C ayant aussi le



# Vie municipale & intercommunale

rôle d'équipier de collecte des déchets ménagers.

## ■ 20 juillet 2022 à Vaour

Le conseil prend une décision modificative de budget concernant le SPANC (Assainissement non collectif), des décisions concernant le personnel :

- renouvellement des contrats de travail sur l'école de Cordes

- mises à disposition de personnel

La 4C prend en charge la gestion du chemin de randonnée "Chemin du Grain de Sel de St Marcel-Campes à Cordes". Elle accorde des subventions au Club

de foot de Cordes pour l'acquisition de lots.

## ■ 13 septembre 2022 à Mouzieys-Panens

Le conseil valide le rattachement à la 4C des communes de Frauseilles, Donnazac et Amarens, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

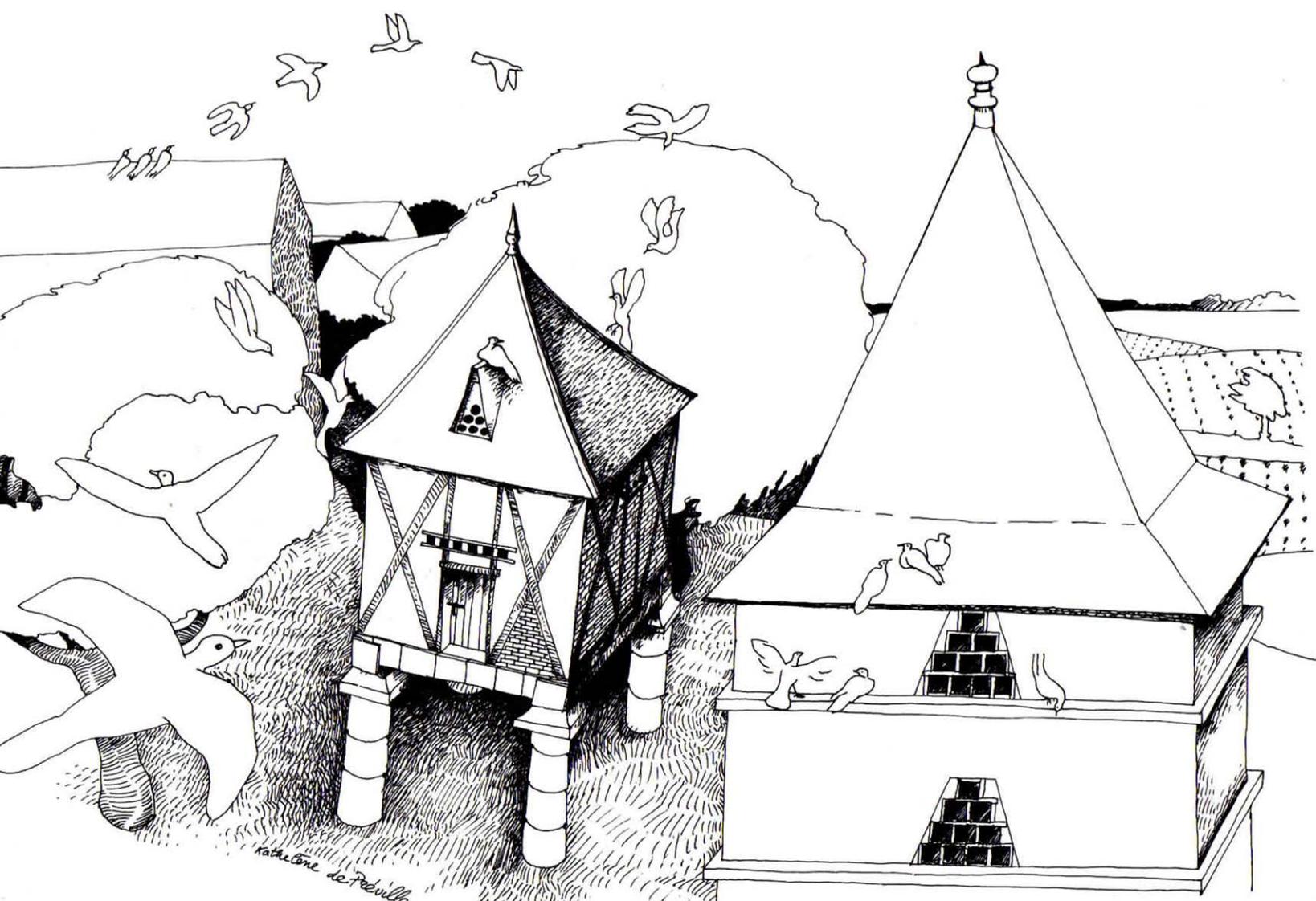
Il prend diverses décisions pour les communes concernées par le SMAEP du Gaillacois (Service de distribution des eaux).

Il lance une procédure de délégation de service pour la gestion du SPANC (Assainissement non collectif).

Il décide de l'installation de 12 ballons électriques blindés pour la partie résidence du Théâtre du Colombier.

Il demande des subventions pour l'équipement informatique de mise en réseau des médiathèques de la 4C.

Il approuve les délégations de compétence assainissement demandées par les communes de Loubers, Les Cabannes, Labarthe Bleys, Mousieys Panens, Saint Michel de Vax, Le Riols et Milhars. Il valide les tarifs d'assainissement fixés par les communes pour les années 2022 et 2023.





# Infos pratiques

## Paroles de Femmes



**Jeudi 20 octobre, de 9h à 12h30, et tous les 3<sup>e</sup> jeudis du mois, permanence de l'association Paroles de Femmes.**

Association d'aide pour les femmes en difficulté et victimes de violences.

Cabinet Médical de la Maison du Causse, à Vaour.

Avec ou sans rendez-vous :

09 51 87 31 70

ruraliteparolesdefemmes81@gmail.com

## France Services



**La maison France Services du Causse à Vaour change d'adresse mail afin de mieux préserver la confidentialité des données.**

Ainsi, l'ancienne adresse msap.vaour@gmail.com devient désormais : fs@vaour.fr

**France services reçoit les usagers sur rendez vous**, tous les après midi du lundi au vendredi inclus, de 13h30 à 17h.

Prendre rendez-vous au 05 63 47 68 72 ou bien directement sur place.

**Les matinées sont désormais réservées à la tenue de l'agence postale communale** uniquement de 9h à 12h30 (pas de prise en charge des demandes spécifiques à FS)

**L'espace numérique et le coworking** sont accessibles du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

## Mairie

Secrétariat/Rendez-vous :

Tél. : 05 63 56 30 41

E-mail : mairie@vaour.fr

Site Internet : www.vaour.fr

Horaires d'ouverture : lundi 13h30-17h30, jeudi 8h30-12h30, vendredi 13h30-17h30

**Les élus reçoivent sur rendez-vous pris au secrétariat de la mairie. Permanences les lundis de 10h à 12h.**

## Commerces, services

### Epicerie de Stéphane

Tél. : 05 63 56 34 40

Horaires d'ouverture : mardi au samedi 7h30-12h30 / 17h-19h30, dimanche 8h30-12h30.

### Epicerie biologique Ellipse,

boutique artisanale

Tél. : 05 63 56 03 18

E-mail : ellipsebioartisanat@gmail.com

Horaires d'ouverture : lundi au samedi 10h-13h / 14h-19h30.

### Friperie de Familles Rurales

Horaires d'ouverture : mercredi et jeudi 10h-12h30, samedi 15h-17h.

### Marché de Vaour

Place du village - jeudi 9h-13h.

### Autres marchés

Samedi matin - Cordes-sur-Ciel

Dimanche matin - Saint-Antonin-Noble-Val

### Taxi Gilles

Tél. : 06 16 30 14 90

## Maison du Causse

### La Poste

Tél. : 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h30.



### France Services

Tél. : 05 63 47 68 72

E-mail : fs@vaour.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 13h30-17h.



France Services reçoit les usagers sur rendez-vous. Prendre rendez-vous au préalable au 05 63 47 68 72, ou sur place.

Espace numérique et coworking accessibles du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Les assistantes sociales du Conseil Départemental tiennent leur permanence à France Services sur rendez-vous, tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois.

### Familles Rurales du Causse

Salon de thé les jeudis 9h30-17h.



### ADMR

Horaires d'ouverture : Lundi 14h -17h



### Cabinet de soins

Sur rendez-vous.

## Médiathèque

Tél. : 05 63 45 01 84

E-mail : mediatheque@vaour.net

Horaires d'ouverture : mercredi 10h-12h / 15h-18h, jeudi 10h-12h30, samedi 16h-18h.

## Secours

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112



**Mairie de Vaour**  
Place de la Mairie  
81140 VAOUR  
05 63 56 30 41  
mairie@vaour.fr  
www.vaour.fr

## les Échos de Vaour

**Responsable de la publication :** Jérémie Steil, Maire de Vaour | **Comité de rédaction :** Isabelle Cotte - Ignace Fabiani - Gérard Lanoye - Lisa Matz - Claire Simon - Léonore Strauch - Thierry Vignolles | **Textes et illustrations** sous licence CCBYSA | **Textes rédigés par :** les associations, les membres du groupe de coordination et les commissions municipales | **Illustration de couverture :** Ignace Fabiani | **Illustrations :** Lisa Matz - Kathelène de Préville | **Photos :** Le Dandy Manchot - Atmosphère - Vivre ensemble | **Conception graphique, maquette :** Thierry Vignolles | **Impression :** Gaillac Imprim' - 37 av. Saint-Exupéry - 81600 Gaillac - Bulletin Imprimé sur papier recyclé

